

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 3 OCTOBRE 2023 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 3 OCTOBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, Mme TABANON Chantal, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik, M. GEORGES Raymond.

Excusés :

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.
Mme PAILHORIES Anne pouvoir à Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline.
M. VALERO Jean-Michel pouvoir à M. AMELING Christian.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
Mme BARRAULT Simone pouvoir à Madame ALBERTI-DEFFIS Véronique.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir M. SCHEIFF Yanik.
Mme COTTET Aurélie pouvoir à Mme LAMY Laurence.

Absente :

Mme DUMONT Pauline.

Monsieur RAYMOND Georges a été désigné secrétaire de séance.

2023.42 - OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELAGE FRANCE ITALIE – BON -ENCONTRE/ REGGIOLO

Mmes FERRAND, TABANON, VILLA et M. ROULET ne prennent pas part au vote. VOTE : 21 Pour, 3 Abstentions (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Dans sa séance du 21 Septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la signature du pacte de partenariat avec la ville de REGGIOLO (Italie).

Madame le Maire a signé la charte de partenariat, acte constitutif de jumelage entre REGGIOLO et BON-ENCONTRE, le 25 février 2023.

Dans cette continuité, l'association C.J.F.I (Comité Jumelage France Italie) a vu le jour le 2 mai 2023 (Déclaration au Journal Officiel).

Afin de promouvoir le partenariat entre nos deux communes et auprès des bon-encontrais, l'association propose différentes actions :

- L'association C.J.F.I était présente le samedi 9 septembre à la fête des associations.
- Dès le 25 septembre, elle proposera des cours d'italien pour débutants et/ou confirmés.
- Le 10 décembre, un concert de chants de Noël Italiens et français sera proposé à la Basilique de Bon-Encontre.
- Le 16 décembre, l'association sera également présente au Marché de Noël pour vendre des produits italiens et des petites décors en provenance de Reggio.

Pour réaliser ces objectifs, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de « lancement » d'un montant de 1000 €.

II - Considérants et références juridiques :

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 septembre 2022,
VU la création de l'Association en date du 2 mai 2023,
Vu la programmation proposée,
VU le budget prévisionnel (en annexe)

Je vous propose, Mes Chers Collègues :

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle à l'association C.J.F.I (Comité Jumelage France Italie) pour le montant de 1 000 €,
DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023,
D'AUTORISER Madame le Maire à ordonner le paiement de cette dépense.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 21 voix Pour, 3 Abstentions**

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association C.J.F.I (Comité Jumelage France Italie) pour le montant de 1 000 €.

DIT QUE les crédits sont inscrits au budget 2023.

AUTORISE Madame le Maire à ordonner le paiement de cette dépense.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 9 octobre 2023

Pour copie conforme
Madame Le Maire, Secrétaire de séance,

Laurence LAMY Georges RAYMOND

